

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Gestion de l'Occupation du Domaine Public
RDP 2024-1041

SERVICE VOIRIE DEPLACEMENT ECLAIRAGE
Rue La Fayette
85000 LA ROCHE-SUR-YON
julien.bremaud@larochesuryon.fr

Arrêté permanent N° 24-AP-00902 Arrêté de circulation

Le Maire de la Roche-sur-Yon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-25

Vu l'arrêté municipal n° 20-0656 en date du 13 juillet 2020 donnant le droit de signature à M. Patrick DURAND;
Considérant qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Afin de sécuriser l'intersection de la rue Léonce Gluard et du boulevard Aristide Briand,

Afin de permettre l'aménagement de bandes cyclables sécurisées,

Afin de déterminer de l'opportunité d'une régulation de l'intersection entre la rue Léonce Gluard et le boulevard Aristide Briand par carrefour à sens giratoire

ARRÊTE

ARTICLE 1

A compter du 21 mai 2024 au 21 mai 2026, un carrefour à sens giratoire "expérimental" est aménagé à l'intersection de la rue Léonce Gluard et du boulevard Aristide Briand.

- **La priorité des véhicules est donnée à ceux déjà engagés. Les véhicules s'insèrent sur l'anneau du carrefour à sens giratoire doivent céder la priorité aux véhicules déjà engagés.**

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par **le Centre Technique Mutualisé.**

ARTICLE 3

Le présent arrêté et les dispositions qu'il définit abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4

Le pétitionnaire, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait le 13 mai 2024

**le Maire de la Roche-sur-Yon,
Luc BOUARD
Et par délégation
L'Adjoint à la Mairie Annexe de la Garenne, Voirie,
Propreté, Circulation,
Patrick DURAND**